



COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2024
à 19h30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Joëlle RUBENS, Julien FELLOTT, Françoise BRANCIARD, David THOMASSET, Karine BOUDOT

Excusés : Catherine BARRIERE (a donné pouvoir à Françoise BRANCIARD)
Jean-Pierre GIRAUD (a donné pouvoir à Catherine BUTET)
Didier COMBIER (a donné pouvoir Joëlle RUBENS)
Marjorie GRIERE-FURTAK (a donné pouvoir Julien FELLOTT)
Béatrice BOUGAIN (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)
Sylviane AULAS (a donné pouvoir à David THOMASSET)
Hugues FELLOTT
Priscille DU MANOIR

Secrétaire de séance : Françoise BRANCIARD

Le compte rendu du Conseil municipal du 16 novembre 2023 a été validé. Le compte rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2023 nécessitant des modifications sera approuvé lors de la prochaine séance.

1. Délibération – Dossier Amendes de Police – Répartition 2023 – Demande de versement de la subvention

Madame le maire demande à délibérer pour l'octroi d'une subvention au titre des « amendes de police ». Elle sera destinée à financer l'aménagement de la signalisation de la voirie au niveau de la Montée du Moulin pour la partie qui longe l'aire de loisirs.

Ces travaux visent à sécuriser l'entrée et la sortie de cet espace public.

Le devis de cet aménagement de 2323.06 € comprend le marquage au sol, un panneau de signalisation, un miroir et un portillon. La subvention demandée est d'un montant de 1 850 €. L'auto financement est de 473.60 € soit 20,39 %.

Par délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents l'attribution de cette subvention.

2. Délibération – Indemnités de fonction du maire

Madame le maire demande à percevoir le taux plein de l'indemnité prévue pour la fonction de maire des villes de 500 à 999 habitants, soit 1 656 € brut par mois.

Il est rappelé que lors de sa prise de fonction en septembre 2022, Madame le maire avait souhaité baisser son indemnité à 1 323 € brut par mois pour faciliter la nomination d'un 4^{ème} adjoint, non prévue au budget 2022.

Par délibération, le Conseil municipal approuve ce changement avec 9 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.

3. Tour des commissions / Informations et questions diverses

3.1. Urbanisme

PLUIH

Monsieur Charles ORTONNE informe le Conseil municipal que la dernière réunion en Comité d'Agglomération a eu lieu concernant l'écriture du règlement du PLUIH.

La commission « Urbanisme » doit désormais vérifier et amender les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) relatives à la commune de Rivolet.

Permis de Construire (PC) et Déclaration Préalable (DP)

La municipalité a reçu une demande de PC et de permis d'aménagement, une demande de PC pour changement de destination et réhabilitation d'une maison et 2 DP.

Les Domaines

La municipalité a demandé à « France Domaines » une estimation financière pour une parcelle de terrain correspondant au chemin piétonnier qu'elle souhaite acquérir auprès de Messieurs MINOT. France Domaine ne se prononce pas pour des biens inférieurs à 180 000 €.

Les discussions avec les propriétaires concernant l'achat de cette parcelle sont en cours.

3.2. Matériel technique

La commission « Finances » s'interroge sur l'achat éventuel d'un tracteur pour le prévoir ou non au budget.

La commission « Voirie » sera sollicitée pour avis sur l'utilisation d'un tracteur, le choix entre du neuf ou de l'occasion, le reprise du matériel existant.

3.3. Broyage des végétaux

La commune propose l'organisation d'un broyage de végétaux mutualisé sur Rivolet. Suite à une annonce dans la lettre verte de novembre 2023, seul un foyer a répondu favorablement. C'est insuffisant pour monter cette opération. Il est donc décidé de relancer l'information une seconde fois.

3.4. Site internet

Le prestataire de service et la commission « Communication » travaillent sur la finalisation du site internet. Il sera prêt très prochainement.

3.5. Associations

Monsieur David THOMASSET informe de la réunion avec les associations qui aura lieu le lundi 22 janvier 2024 au cours de laquelle seront abordés la mise à disposition des salles, leur utilisation et le calendrier des manifestations.

3.6. Maison Centre Bourg

Madame le maire indique que la prochaine étape de réflexion se fera avec l'Aide Technique Départementale (ATD) qui pourra accompagner et expliquer à l'ensemble des conseillers les fonctions de maître d'ouvrage que ce service départemental propose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30